

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le

ID : 059-215903469-20260326-AI_26032026_109-AR

DEPARTEMENT
DU
NORD

Arrondissement
De
Lille

**Commune
De
LEZENNES**

Tél 03 20 91 59 01
Mail mairie@lezennes.fr

ARRETE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Maire de LEZENNES,
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Didier DUFOUR, en qualité de Maire de Lezennes en date du 22 mars 2026 ;
Vu le Procès-verbal de l'élection et de l'installation des adjoints, fixant le nombre d'adjoints à Six ;
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme MIRABAUD Raphaëlle en qualité de Conseillère Municipale au Maire, en date du 15 mars 2026 ;
Vu l'article L2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence, ou d'empêchement des adjoints, ou si ces derniers sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal ;
Considérant que l'ensemble des Adjoints municipaux sont titulaires d'une délégation ;

ARRETE

L'arrêté en date du 25 mars 2026 est ainsi modifié :

Article 2 : Dans le champ de sa délégation, Madame MIRABAUD Raphaëlle sera notamment en charge des questions relatives

- à l'accueil des enfants dans les équipements petite enfance de la ville
- au suivi des partenariats pour l'éducation et le soutien à la parentalité et à l'élaboration des supports écrits en coordination avec l'adjoint délégué.

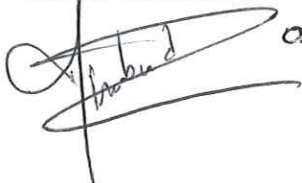
Les autres articles restent inchangés.

Fait à LEZENNES, le 26 mars 2026

Date d'envoi en Préfecture du Nord :

27 MARS 2026
Date de publication :

Date de notification :

 01/4/2026



Le Maire,


Didier DUFOUR